

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 19 juin 2025

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 13
Nombre de procurations : 06

Membres présents :

Ludovic PROISY	Isabelle CANDELIER	Guillaume LIETARD
Judith TERNIER	Charline DECARNIN	Éric TIRLEMONT
Christelle DELEPLACE	Marie-Claire NAESSENS	Vincent DELMER
Denise DUCROUX	Brigitte MAINGUET	
	Maurice VANDEWALLE	
	Théo VANENGELANDT	

Membres absents ayant donné procuration :

Fabrice **VAN BELLE** donnant pouvoir à Charline **DECARNIN**
Yves **MARTIN** donnant pouvoir à Marie-Claire **NAESSENS**
Jorge **DOS SANTOS** donnant pouvoir à Judith **TERNIER**
Olivier **MORVAN** donnant pouvoir à Christelle **DELEPLACE**
Fabienne **MEPLON** donnant pouvoir à Isabelle **CANDELIER**
Aurélie **MALAQUIN** donnant pouvoir à Éric **TIRLEMONT**

Membre absent excusé :

Membre absent :

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20250619_03 CENTRE BOURG 2 | Mise en perspective

Il est porté à la connaissance du Conseil municipal que, dans le cadre de son projet d'urbanisme « Centre Bourg 2 », la commune de Vendeville envisage une **opération de reconversion du hangar communal situé rue du Fort** en une salle dédiée aux activités physiques et sportives ainsi qu'en des salles dédiées aux activités municipales et associatives.

Le projet « Centre Bourg 2 » s'inscrit dans une volonté de la commune de préserver son identité villageoise tout en répondant aux besoins actuels de ses administrés. Il a pour objectif de renforcer le cœur du village et de favoriser le lien intergénérationnel.

En créant des espaces modernes et accessibles à tous, ce projet vise à soutenir le développement des pratiques sportives et éducatives, notamment pour les jeunes Vendéens. Il permettra ainsi de garantir à nos enfants, tout comme à nos aînés, des équipements conformes aux exigences contemporaines tout en respectant le cadre de vie propre à Vendeville.

Ce projet, porteur de valeurs fortes telles que la convivialité, l'éducation, la santé et le dynamisme associatif, constitue une étape essentielle dans la construction du Vendeville de demain. Il s'appuie sur le passé tout en s'engageant résolument vers l'avenir.

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour étude de faisabilité

Afin de structurer et de sécuriser ce projet ambitieux, la commune a sollicité une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation d'une étude de faisabilité. Cette mission a été confiée à l'Entreprise individuelle LANANI Nassima (Domaine Napoléon – 204 rue de Burgault – 59113 Seclin), conformément au devis émis le 04 avril 2025 (n°25), validé en commission travaux et finances.

Les prestations ont été les suivantes :

- Le relevé complet du hangar existant
- L'élaboration d'un scénario d'aménagement, à savoir :
 - Un aménagement complet du hangar + une extension
 - Un plan schématique de zonage incluant : accès, flux et conformité aux règles d'urbanisme.
 - Deux visuels 3D produits après validation des plans par la commune.

Il est précisé que cette étude portera exclusivement sur la faisabilité architecturale et fonctionnelle du projet. Elle n'inclut pas le chiffrage des travaux, l'étude structurelle ni l'étude des Voiries, Réseaux et Divers (VRD).

Le Conseil municipal est invité à donner son avis sur les scénarios d'aménagement proposés pour le projet « Centre Bourg 2 » :

1. *L'aménagement du hangar*
2. *L'aménagement avec extension du hangar*
3. *Démolition et construction de nouveaux bâtiments.*

Le Conseil municipal pourra ainsi émettre ses recommandations et choisir, en fonction des priorités définies par la commune, le scénario qui lui semble le plus pertinent pour répondre aux besoins d'équipements modernes tout en respectant l'identité et l'harmonie du centre-bourg.

LE CONSEIL MUNICIPAL, CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **DE CHOISIR LA DESTRUCTION** du hangar communal se trouvant rue du Fort dans le cadre du projet du « Centre Bourg 2 »

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.

SCRUTIN	RÉHABILITATION : 4	DESTRUCTION : 14	ABSTENTION : 1
----------------	---------------------------	-------------------------	-----------------------

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 059-215906090-20250619-VDV20250619_03-DE

S²LO

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 25/06/2025

Le secrétaire de séance



Charline DECARNIN

Le Maire,



Ludovic PROISY